

WEBINAIRE (2 HEURES) - LFSS 2026 & RETRAITE DES FONCTIONNAIRES : CE QUI CHANGE VRAIMENT

ANTICIPER LES IMPACTS RH DE LA LFSS 2026 SUR LES CARRIÈRES, DROITS À PENSION ET LA PARENTALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés.

CADRE GÉNÉRAL : SITUER LA LFSS 2026 DANS LE PAYSAGE RÉGLEMENTAIRE, LA LOGIQUE DU TEXTE

- › Place de la LFSS 2026 dans la réforme des retraites
- › Coordination des textes : CSS, CPCMR, CGFP
- › Textes d'application à venir

ÂGE LÉGAL ET DURÉE D'ASSURANCE : LA « SUSPENSION » DE LA RÉFORME. QUELS EFFETS CONCRETS POUR LA FONCTION PUBLIQUE ?

- › La notion de Suspension versus abrogation
- › Maintien des âges atteints (62, 64 ans...)
- › Impact inchangé sur décoûte / surcote inchangées
- › Incidence pour les catégories sédentaires et actives

ARTICLE L.9 CPCMR : REFONTE DES PÉRIODES D'INTERRUPTION – QUELS IMPACTS POUR LA GESTION RH ?

- › La notion d'assimilation versus bonification
- › La nouvelle architecture de l'article L.9
 - maintien du 1° : 3 ans/enfant
 - création du 4° : congés parentaux/familiaux (CGFP)
 - création du 5° : détachement
 - limite globale de 5 ans
 - zone grise 1° / 4°

Tableau comparatif "AVANT/APRÈS"

NOUVEAU CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE : APPLIQUER LES BONNES RÈGLES RH

- › Création d'un Congé statutaire dans le CGFP
- › Position administrative et rémunération (dégressivité légale, plancher 50 %)
- › Distinction avec les ASA

Infographie RH

ENFANTS & RETRAITE : LA NOUVELLE BONIFICATION

- › Quelle articulation des Articles L.12, L.9, L.12 bis ?
 - bonification L.12 b (avant 2004) / L.9 + L.12 bis (après 2004)
 - création du L.12 b ter
 - requalification sans cumul
 - zoom sur le cas « multi-enfants »

Cas concret fil rouge

CARRIÈRES LONGUES : QUELS EFFETS DE LA LFSS 2026 ? IDENTIFIER LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- › Trimestres cotisés / assimilés
- › Bornes d'âge actualisées : évaluer leurs effets
- › Les spécificités de la fonction publique (catégories, option 2010)
- › Les points d'erreur fréquents

Arbre décisionnel

CUMUL EMPLOI-RETRAITE : APPLIQUER LES NOUVEAUX CRITÈRES ET ANTICIPER LES SITUATIONS À RISQUE

- › Nouvelle logique d'âge (L.161-22 CSS)
- › Coordination avec CPCMR
- › Exceptions spécifiques à la FP
- › Exclusion de la retraite progressive

Questions / réponses ciblées

OBJECTIFS

Identifier les évolutions introduites par la LFSS 2026 applicables aux fonctionnaires.
 Distinguer ce qui relève d'une suspension, d'une réforme ou d'une requalification juridique.
 Analyser les impacts concrets sur les droits à pension, la parentalité et la fin de carrière.
 Sécuriser les pratiques RH et anticiper les situations à risque contentieux.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Le partage d'un dossier RH « clé en main » à l'issue de la session : frises chronologiques, tableau de synthèse, infographie RH ainsi que d'un tableau final

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, cadres RH, juristes FP, gestionnaires carrières/retraites
 Il est nécessaire de disposer d'une connaissance des notions de base du Code des pensions civiles et militaires de retraite (CPCMR) et du Code général de la fonction publique (CGFP)

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Recueil de vos attentes depuis votre espace web 15 jours avant le début de la formation et auto-diagnostique de vos compétences. Des méthodes pédagogiques variées pour s'adapter aux différents profils, définies avec l'objectif de vous impliquer dans vos apprentissages et d'ancrer les acquis par la pratique. Supports pédagogiques : support d'animation, supports pédagogiques (fiches de synthèse, tableaux ...) et autres ressources documentaires disponibles dans votre espace.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

250 € HT - Réf : VRE-LFSS

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 le 16 janvier 2026 de 10:00 à 12:00
 le 2 février 2026 de 10:00 à 12:00

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :

- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :

Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

N°d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Tél. (ligne directe)

Facturation/Règlement **FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :**

À l'attention de Mme M.

Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

 FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal

Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv